

Assurance médicale d'urgence

Prestations et caractéristiques

Cette assurance couvre les dépenses médicales engagées lors des voyages hors de la province de résidence, incluant une couverture médicale pour la COVID-19.

CARACTÉRISTIQUES CLÉS	
Limite maximale de la police	10 000 000 \$ CA
Limite d'âge	Aucune
Franchise	Applicable aux régimes pour voyages à l'intérieur du Canada • 0 \$ CA • 300 \$ CA • 500 \$ CA • 1 000 \$ CA • 2 000 \$ CA • 5 000 \$ CA • 10 000 \$ CA • 25 000 \$ CA • 50 000 \$ CA • 100 000 \$ CA Applicable aux régimes pour voyages dans le monde entier et dans le monde entier à l'exclusion des É.-U. • 0 \$ US • 300 \$ US • 500 \$ US • 1 000 \$ US • 2 000 \$ US • 5 000 \$ US • 10 000 \$ US • 25 000 \$ US • 50 000 \$ US • 100 000 \$ US
Régimes disponibles	Annuels voyages multiples • Annuels voyages multiples dans le monde entier • Annuels voyages multiples à l'intérieur du Canada Voyage unique • Voyage unique dans le monde entier • Voyage unique dans le monde entier à l'exclusion des É.-U.* • Voyage unique à l'intérieur du Canada * Inclut les vols avec haltes ou escales aux É.-U. de 48 heures maximum, ou les transits à travers les É.-U. de 5 jours maximum vers la destination de voyage et de 5 jours maximum pour rentrer à la maison en revenant de la destination de voyage.
Durées de voyages annuels voyages multiples	Options incluses : Applicable aux régimes pour voyages dans le monde entier et dans le monde entier à l'exclusion des É.-U. 2/5/10/15/20/35/60 jours Applicable aux régimes pour voyages à l'intérieur du Canada 5/10/20/35/60 jours* *Les options de 5 jours et 20 jours sont offertes uniquement avec les régimes familiaux.
Subrogation	Aucune subrogation ne sera effectuée contre les régimes complémentaires d'assurance maladie avec un montant maximal à vie de 100 000 \$ ou moins. Si le montant maximal à vie est supérieur à 100 000 \$, Réclamations chez TuGo ^{MC} ne réduira jamais le montant maximal à vie en dessous de 50 000 \$.

Assurance médicale d'urgence · Prestations et caractéristiques

PRESTATIONS CLÉS	LIMITE MAXIMALE
Traitement médical d'urgence	À concurrence de la limite de la police pour : • Le traitement médical d'urgence pour les patients hospitalisés ou les patients externes • Les services d'un médecin • Les soins infirmiers privés • Les radiographies et services de laboratoire • La location ou l'achat d'équipement médical essentiel
Couverture pour la COVID-19	À concurrence des limites de la couverture pour toutes les prestations, pour les dépenses engagées en raison de la COVID-19. La couverture est fournie si, avant le départ, le voyageur assuré s'est conformé à toutes les exigences fédérales en matière de vaccination de voyage émises par le gouvernement du Canada pour entrer et/ou revenir au Canada.* La couverture est également fournie pour les voyages à l'intérieur du Canada peu importe le statut vaccinal. * S'il n'y a aucune exigence pour entrer et/ou revenir au Canada en vigueur au moment du départ, la couverture est fournie peu importe le statut vaccinal.
Ambulance	À concurrence de la limite de la police pour une ambulance terrestre, aérienne ou maritime (y compris les services ambulanciers paramédicaux), ou un taxi à la place.
Visite de suivi	Jusqu'à une visite de suivi dans les 14 jours suivant le traitement médical urgent initial.
Médicaments d'ordonnance	• Jusqu'à un approvisionnement maximal de 30 jours à la suite d'une urgence pendant le voyage • À concurrence de 200 \$ pour une visite chez le médecin pour obtenir une nouvelle ordonnance si les médicaments d'ordonnance sont perdus, volés ou endommagés
Services d'autres professionnels de la santé	À concurrence de 700 \$ pour chaque incident et par professionnel, pour les services d'un des professionnels autorisés suivants : • Physiothérapeute • Podiatre • Chiropraticien • Optométriste • Podologue • Acupuncteur • Ostéopathe
Traitement de fracture	À concurrence de 1 250 \$ pour les traitements médicaux reliés aux fractures. Cela inclut : • Les radiographies • Les visites de réexamen chez un médecin • Le remplacement d'un plâtre et la pose d'un nouveau plâtre • Le retrait de plâtre
Soins dentaires	• À concurrence de la limite de la police pour les accidents dentaires pendant le voyage. Inclut également une couverture supplémentaire dans la province de résidence jusqu'à 30 jours après le retour du voyage • À concurrence de 700 \$ pour les autres urgences dentaires
Soins de la vue et appareils auditifs	À concurrence de 1 000 \$ pour le remplacement de lunettes de prescription, de verres de contact et/ou d'appareils auditifs s'ils sont perdus, volés ou endommagés.
Naissance imprévue d'un enfant	À concurrence de 25 000 \$ pour les frais médicaux engagés pour un nouveau-né.
Allocation d'hospitalisation	À concurrence de 100 \$ par jour pour couvrir les frais accessoires d'hospitalisation.
Transport aérien d'urgence	À concurrence de la limite de la police pour l'évacuation médicale aérienne. Si médicalement requis, cette prestation inclut aussi : • Le coût d'un accompagnateur médical autorisé • Les frais de surclassement de la compagnie aérienne
Billet de retour à la maison pour un traitement	À concurrence d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour retourner dans la province de résidence pour y recevoir un traitement immédiat.* * Le traitement doit être requis au cours des 10 jours suivant le retour à la maison.

Assurance médicale d'urgence · Prestations et caractéristiques

PRESTATIONS CLÉS la suite	LIMITE MAXIMALE									
Retour d'excédent de bagages	À concurrence de 700 \$ si l'assuré est rapatrié dans sa province de résidence et qu'il n'y avait pas de place à bord de l'avion pour les bagages.									
Retour d'un compagnon de voyage	Lorsqu'un voyageur assuré est rapatrié dans sa province de résidence en raison d'une urgence médicale, cette prestation inclut : Les frais d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour que son compagnon de voyage puisse aussi rentrer à la maison.* * Le compagnon de voyage n'a pas besoin d'être assuré.									
Retour des enfants à charge	Lorsqu'un voyageur assuré est rapatrié dans sa province de résidence en raison d'une urgence médicale, cette prestation inclut : • Les frais d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour que l'enfant à charge* rentre à la maison • Le coût d'une escorte qualifiée * Les enfants n'ont pas besoin d'être assurés. Applicable aux enfants de 21 ans et moins s'ils habitent avec leur parent ou tuteur, ou de 25 ans et moins s'ils sont étudiants à plein temps. Aucune limite d'âge pour les enfants avec une déficience cognitive ou développementale, ou une incapacité physique.									
Évacuation en zone isolée	À concurrence de 6 000 \$ pour les évacuations non médicales en zone isolée. Cela inclut les services de recherche et de sauvetage en montagne, en mer, ou autres lieux isolés.									
Frais liés à un décès	• À concurrence de la limite de la police pour la préparation et le retour de la dépouille • À concurrence de 6 000 \$ pour l'inhumation ou la crémation à l'endroit du décès • Les frais de transport et la couverture d'assurance pour un membre de la famille qui identifie la dépouille, et jusqu'à 400 \$ par jour à concurrence de 2 000 \$ pour ses repas et son logement									
Transport de la famille	Lorsqu'un voyageur assuré est hospitalisé, cette prestation inclut : • Le coût d'un aller-retour en classe économique par voie aérienne ou terrestre pour qu'un membre de la famille soit à son chevet • Jusqu'à 500 \$ par jour à concurrence de 2 500 \$ pour les frais de subsistance									
Frais de subsistance	Lorsqu'un compagnon de voyage est hospitalisé à la date prévue du retour à la maison du voyageur assuré ou lorsqu'il est transféré vers un autre hôpital dans une autre ville pour y recevoir un traitement médical urgent, cette prestation inclut : Jusqu'à 500 \$ par jour à concurrence de 5 000 \$ pour : <table><tr><td>• Le logement commercial</td><td>• Les frais d'Internet</td><td>• Les billets d'autobus</td></tr><tr><td>• Les repas</td><td>• Les frais de taxi</td><td>• Les services de location de voiture</td></tr><tr><td>• Le téléphone</td><td>• Les frais de stationnement</td><td></td></tr></table>	• Le logement commercial	• Les frais d'Internet	• Les billets d'autobus	• Les repas	• Les frais de taxi	• Les services de location de voiture	• Le téléphone	• Les frais de stationnement	
• Le logement commercial	• Les frais d'Internet	• Les billets d'autobus								
• Les repas	• Les frais de taxi	• Les services de location de voiture								
• Le téléphone	• Les frais de stationnement									
Frais de garde des enfants	Jusqu'à 500 \$ par jour à concurrence de 5 000 \$ pour les frais de garde des enfants* lorsque le voyageur assuré est hospitalisé ou transféré vers un autre hôpital dans une autre ville pour y recevoir un traitement médical urgent. * Les enfants doivent être assurés et être âgés de 18 ans ou moins.									
Retour du véhicule	Lorsque le voyageur assuré n'est pas médicalement apte à rentrer à la maison au moyen du véhicule, cette prestation inclut : À concurrence de la limite de la police pour qu'une agence commerciale retourne le véhicule, ou le coût d'un billet d'avion aller simple en classe économique ainsi que les frais d'essence, de repas, et d'hébergement pour qu'un membre de la famille ou un ami retourne le véhicule.									
Retour à votre destination	Lorsque le voyageur assuré choisit de retourner à sa destination de voyage après avoir été rapatrié par voie aérienne dans sa province de résidence pour une urgence médicale, cette prestation inclut : Le coût d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour le voyageur assuré et son compagnon* de voyage pour retourner à leur destination de voyage. * Le compagnon de voyage doit être la même personne qui est initialement retournée à la maison avec le voyageur assuré au moment de l'urgence médicale.									

Assurance médicale d'urgence · Prestations et caractéristiques

PRESTATIONS CLÉS la suite	LIMITE MAXIMALE
Retour d'un animal de compagnie	À concurrence de 300 \$ lorsque le voyageur assuré doit retourner dans sa province de résidence en raison d'une urgence médicale.
Dépenses lors d'un retard du voyage aérien	• À concurrence de 900 \$ pour les frais de logement et de repas engagés après qu'un vol est retardé de 4 heures ou plus • À concurrence de 400 \$ pour les frais additionnels de transport engagés après qu'un vol est retardé de 4 heures ou plus • À concurrence de 400 \$ pour les frais de divertissement engagés après qu'un vol est retardé de 4 heures ou plus • À concurrence de 900 \$ pour les articles de première nécessité achetés après que les bagages sont perdus ou retardés de 6 heures ou plus par la compagnie aérienne
Services ménagers à domicile au Canada	Lorsque le voyageur assuré doit retourner dans sa province de résidence en raison d'une urgence médicale, cette prestation inclut : À concurrence de 300 \$ pour les services de cuisine, nettoyage, garde des enfants et/ou des animaux jusqu'à 15 jours après la date de retour.
Suivi médical au Canada	Lorsque le voyageur assuré doit retourner dans sa province de résidence en raison d'une urgence médicale, cette prestation est offerte jusqu'à 15 jours après la date de retour et inclut : • À concurrence de 1 000 \$ pour une chambre à deux lits dans un hôpital, un centre de réadaptation ou un établissement de convalescence • À concurrence de 100 \$ par jour pour les soins infirmiers à domicile • À concurrence de 300 \$ par jour pour les services d'une ambulance ou d'un taxi • À concurrence de 300 \$ par jour pour louer ou acheter de l'équipement médical essentiel
Visite temporaire à la maison	Pour les régimes voyage unique, la couverture ne sera pas résiliée si le voyageur assuré doit retourner dans sa province de résidence pour une visite temporaire et inattendue pendant son voyage.* * Aucune couverture ne sera accordée pendant que l'assuré est dans sa province de résidence.
CONDITIONS MÉDICALES PRÉEXISTANTES	
Couverture des conditions médicales préexistantes	Pour les régimes dans le monde entier et dans le monde entier à l'exclusion des É.-U. 59 ans et moins • Période de stabilité de 7 jours pour les voyages de 35 jours ou moins • Période de stabilité de 90 jours pour les voyages de plus de 35 jours 60 ans et plus • Période de stabilité de 180 jours pour toutes les durées de voyage Pour les régimes pour voyages à l'intérieur du Canada Aucune période de stabilité requise pour les conditions médicales préexistantes.
COUVERTURES OPTIONNELLES	
Couverture des conditions médicales préexistantes instables	Fournit une couverture à concurrence du 300 000 \$ pour les conditions médicales préexistantes instables.* * Les conditions médicales préexistantes doivent être restées stables dans les 7 jours avant la date de prise d'effet de la police ou à cette date.

COUVERTURES OPTIONNELLES la suite

Couverture des sports et activités	Fournit une couverture pour l'implication à des fins d'entraînement, de participation, ou de pratique dans l'un des sports et activités suivants, si le voyageur assuré sélectionne le sport ou l'activité pour lequel il a besoin d'être couvert et paie la prime applicable à cette couverture : TOUS LES ÂGES Couvre à concurrence de la limite de la police • Alpinisme à plus de 6 000 mètres d'altitude* • Alpinisme jusqu'à 6 000 mètres d'altitude • Arts martiaux mixtes • Boxe • Descente en vélo tout terrain • Escalade de glace • Escalade de rochers • Ski alpin/planche à neige acrobatique dans des compétitions organisées • Ski/planche à neige hors-piste *Si le voyageur assuré fait de l'alpinisme à plus de 6 000 mètres d'altitude, la couverture pour les services d'ambulance aérienne depuis la montagne est limitée à une ambulance aérienne par voyage. Couvre à concurrence de 500 000 \$ • Activités de vitesse motorisées extrêmes • Motoneige et vélo sur neige motorisé extrêmes • Parachutisme/saut en parachute/saut en tandem • Plongée sous-marine ou en apnée à plus de 40 mètres • Saut extrême • Sports d'eau vive de classe VI • Vélideltisme (deltaplane)/Parapentisme • Vol en combinaison ailée 21 ANS OU PLUS À LA DATE DE LA DEMANDE Couvre à concurrence de la limite de la police • Football (américain et canadien) • Hockey sur glace • Rugby À noter : Si un sport ou une activité n'est pas listé ci-dessus ou n'est pas exclu dans les exclusions générales de la police, la couverture pour ce sport ou cette activité sera fournie en vertu du régime d'assurance médicale d'urgence sans l'achat de cette couverture optionnelle. De plus, si l'assuré est un entraîneur et/ou officie à titre d'arbitre ou de représentant sportif officiel, la souscription à la couverture optionnelle des sports et activités n'est pas requise pour que la couverture s'applique. Pour plus de détails sur les sports et activités qui sont exclus, référez-vous au libellé de police.
Assurance bagages	Jusqu'à 1 500 \$ par voyageur assuré à concurrence de 3 000 \$ pour le régime famille et amis. Sont inclus : • La couverture pour la perte, le dommage, la destruction ou le vol d'effets personnels • À concurrence de 100 \$ pour le vol ou la perte de monnaie • À concurrence de 200 \$ pour les articles de première nécessité si les bagages sont retardés de plus de 12 heures
Assurance pour la voiture de location	À concurrence de 75 000 \$ pour les dommages matériels subis par l'automobile de location ou en crédit-bail.

TARIFS ET RABAIS	
Rabais de renouvellement annuel automatique	Rabais de 10 % Offert avec le régime annuel voyages multiples dans le monde entier.
Compagnon de voyage	Rabais de 5 % Offert uniquement avec les régimes voyage unique et annuels voyages multiples d'assurance médicale d'urgence dans le monde entier lorsqu'au moins deux voyageurs voyagent ensemble.
Régime famille et amis	Un tarif famille et amis est offert à un maximum de deux voyageurs de 59 ans ou moins et à un maximum de six enfants.* * Applicable aux enfants de 21 ans et moins s'ils habitent avec leur parent ou tuteur, ou de 25 ans et moins s'ils sont étudiants à plein temps. Aucune limite d'âge pour les enfants avec une déficience cognitive ou développementale, ou une incapacité physique.